

---

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire**  
tenue le 6 février 2018, à compter de 17 h 15  
Salle de bal, Hôtel Travelodge, Québec

---

Présences : 111  
(Découvreurs : 52)  
(Navigateurs : 59)

## **Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 19 décembre 2017
5. Dossiers de la présidence
6. Dossier secrétariat et trésorerie
7. Comité et dossiers
8. Information
9. Autres sujets
10. Parole aux vice-présidences

---

### 1. **Mot de bienvenue**

Jocelyn Noël souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents.

### 2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE François Caron agisse comme président d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Jocelyn Noël  
Appuyeur : Alexandre Perras

**-Adopté à l'unanimité-**

### 3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en inversant les points suivants :

#### 5. **Dossiers de la présidence**

- a) Modification à l'Entente nationale Article 9-5.00
- b) Modifications aux statuts et règlements
- c) Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2018. »

Proposeur : Michel Magnan  
Appuyeuse : Sandra Vachon-Roseberry

**-Adopté à l'unanimité-**

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 19 décembre 2017**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 19 décembre 2017 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Serge Bilodeau  
Appuyeuse : Ann Foucault

**-Adopté à l'unanimité-**

5. **Dossiers de la présidence**

a) **Modification à l'Entente nationale Article 9-5.00**

Martin Hogue relate qu'une modification à l'Entente nationale est nécessaire en raison d'une erreur de méthodologie de calcul des taux de suppléance applicables entre 2015 et 2019. Les parties nationales ont conclu un accord en vertu des dispositions prévues à l'article 9-5.00. Concrètement, les montants comportant plus de deux chiffres après la virgule ont été tronqués alors que ceux-ci auraient dû être arrondis. En l'occurrence, il s'agit d'une majoration de un cent pour quelques taux applicables. Toutefois, comme il s'agit d'une modification de la portée de l'Entente nationale, il faut soumettre le sujet en assemblée générale. (Annexe I)

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande à l'assemblée générale d'autoriser la signature de l'entente qui vise à modifier les taux de suppléance prévus au présent document, entente dont l'objet est *Modifications apportées au paragraphe A) de la clause 6-7.03 de l'Entente E1 2015-2020.* »

Proposeuse : Sylvie Perreault  
Appuyeuse : Sarah-Madeleine Hotte

**-Adopté à l'unanimité-**

b) **Modifications aux statuts et règlements**

En guise d'introduction, Jocelyn Noël présente le contexte général ayant conduit à ces importantes modifications aux statuts et règlements. Il cite notamment la volonté d'intégrer divers règlements et politiques qui existaient. Il précise également la chronologie des travaux entrepris au courant de l'année 2016-2017. Il invite ensuite Sylvie Perreault, présidente dudit comité ainsi que les autres membres, à coprésenter la dernière version du document. Toutes les modifications ainsi que les ajouts du comité exécutif et du conseil d'administration se retrouvent dans une colonne distincte. Les déléguées et délégués sont ainsi en mesure d'observer les différences avec la version initiale qui émane du comité des statuts et règlements. Une lecture des divers changements apportés amène quelques nouvelles modifications au cours de la présente réunion. Dans certains cas, des votes s'avèrent nécessaires sur des propositions d'amendements. Toutes les modifications se retrouveront ajoutées dans une troisième colonne attirée aux changements apportés par le conseil des déléguées et délégués. (Annexe II)

Jean Drouin suggère de mieux baliser le moment où doit se dérouler le processus d'élection des déléguées et délégués dans chacun des milieux. À cet effet, l'amendement suivant est proposé :

« 4.02 a) au plus tard le 15 septembre »

Proposeur : Pierre-Yves Grenier  
Appuyeur : Serge Bilodeau

**-Rejeté à majorité-**

Sur le même article des statuts et règlements, Lucie Duguay propose l'ajout suivant :

« 4.02 a) le plus tôt possible »

Proposeuse : Lucie Duguay  
Appuyeuse : Ruth Betty

**-Adopté à majorité-**

Jean Drouin propose d'ajouter des précisions quant au mécanisme de détermination de la délégation dans chacun des milieux.

« 4.02 e) Les modalités d'élection sont déterminées par chacun des établissements en assemblée générale. »

Proposeur : Serge Bilodeau  
Appuyeur : Pierre-Yves Grenier

**-Adopté à majorité-**

Par la suite, l'ensemble des modifications aux statuts et règlements sont soumises au vote.

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande à l'assemblée générale d'adopter les modifications aux statuts et règlements du SEDR-CSQ telles que modifiées. »

Proposeuse : Maryse Lagueux  
Appuyeuse : Sandra Vachon-Roseberry

**-Adopté à majorité -**

c) **Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2018**

Les déléguées et délégués reçoivent des copies de la convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2018. Jocelyn Noël invite les membres à se déplacer en grand nombre. (Annexe III)

6. **Dossier secrétariat et trésorerie**

Il n'y a aucun sujet de traité.

7. **Comité et dossiers**

a) **Jeunes**

Il n'y a aucun sujet de traité.

b) **EAV-EVB**

Il n'y a aucun sujet de traité.

c) **Sociopolitique**

Il n'y a aucun sujet de traité.

d) **Diversité humaine**

Il n'y a aucun sujet de traité.

8. **Information**

Il n'y a aucun sujet de traité.

9. **Autre sujet**

Il n'y pas d'autres sujets abordés.

10. **Parole aux vice-présidences**

Les vice-présidences n'ont pas d'autres sujets à traiter ou d'annonces à effectuer.

Levée de l'assemblée à 19 h 40.

---

JOCELYN NOËL,  
président

---

MARTIN HOGUE,  
secrétaire-trésorier